



FFFA

Service émetteur :
DTN / COMMISSION CHEERLEADING

GUIDE DE SAISON

Saison 2016/2017



GUIDE DU CHEERLEADING FFFA

Bonjour,

Ce document a été conçu pour vous aider à préparer au mieux cette nouvelle saison sportive qui débute, et pour aider les nouveaux clubs à s'affilier à la FFFA.

Si malgré cet outil des questions subsistent, n'hésitez pas à vous connecter sur le site www.ffa.org, vous rapprocher de votre Ligue Régionale, ou de la FFFA, qui vous apporteront les éléments complémentaires.

L'équipe fédérale :

- Bastien El Gouzzhi, Service financier : administratif@ffa.org
- Bastien Coquerel, Service administratif : viesportive@ffa.org
- Dany Bonnoront, Responsable Formation FFFA : formation@ffa.org
- Marion Crochet, Responsable Cheer : m.crochet@ffa.org

PREMIERE PARTIE : LA SAISON 2016-2017

Renouveler son affiliation

Depuis Juillet, l'Extranet est opérationnel pour que vous puissiez renouveler l'affiliation de votre structure.

Première chose, il vous faut vérifier que vous êtes en règle au niveau comptable avec la FFFA en contactant le service comptabilité par mail (comptabilite@ffa.org). Ensuite, vous pouvez vous connecter à l'Extranet avec vos codes et suivre la marche à suivre dans l'espace « Affiliation et Renouvellement d'affiliation ».

Pensez à mettre à jour les contacts et coordonnées de votre association et des dirigeants faisant partie du bureau de votre association.

L'Extranet permet ensuite de sélectionner l'affiliation pour la discipline Cheerleading. Le coût de l'affiliation Cheerleading est de 80,00 €.

Lors de votre affiliation, vous pouvez également sélectionner vos engagements en championnat sur l'Extranet. Cette démarche d'engagement, peut être effectuée jusqu'au 5 décembre 2016 en sollicitant par mail la Vie Sportive : viesportive@ffa.org.



Les licences

Année	Catégorie	Surcl.	
2001 et Av	Senior		
2001	Junior	Senior	Surclassement Illimité
2002	Junior	Senior	Surclassement Illimité
2003	Junior	Senior	Surclassement Limité à 5
2004	Junior		
2005	Junior		
2006	U11	Junior	Surclassement Limité à 5
2007	U11		
2008	U11		
2009	U8		
2010	U8		
2011	U8		

Possibilité de sur classements

Il n'est pas possible de surclasser les U8 en U11. La catégorie U8 exige un développement à part, afin d'apprendre les fondamentaux, et il n'est pas opportun de surclasser ces pratiquants.

En revanche, il est toujours possible de « surclasser » vos pratiquants U11 (en Junior) de 1 année MAXIMUM et vos pratiquants U14 (en Senior) de 3 années MAXIMUM, avec obligation de fournir un certificat médical délivré par un médecin du sport ou diplômé de traumatologie sportive.

Pour résumer vous pouvez accepter :

- En Junior : 5 pratiquants U11 nés en 2006.
- En Senior : 5 pratiquants Juniors nés en 2003.
Pratiquants illimités Juniors nés en 2002 et 2001



Rappel sur l'utilisation des licences

Les licences cheerleading « JOUEUR-COMPÉTITION »

Une licence « joueur compétition » est obligatoire dans le cas suivant :

Pour toute pratique régulière dans une structure sportive affiliée et participant à des rencontres officielles.

Un licencié ne peut pas prendre de licence « joueur » dans plusieurs structures affiliées de type « club », et dans la même discipline, durant une même période.

Les licences cheerleading « JOUEUR-LOISIR »

Une licence « joueur loisir » est obligatoire dans le cas suivant :

- Pour toute pratique régulière dans une structure sportive affiliée sans pouvoir jouer de rencontre officielle.

Les licences cheerleading « JOUEUR-DÉCOUVERTE »

Une licence « joueur découverte » est obligatoire dans les cas suivants :

- Participation à une journée d'animation en structure hors club (Ville, partenaires, écoles,...) ;
- Stage de découverte homologué par la direction technique nationale d'une durée maximale de 15 jours (demande à effectuer auprès de la Vie Sportive : viesportive@ffa.org).



La formation des entraîneurs

Certificats d'Aptitudes

Les entraîneurs doivent passer des Certificats d'Aptitudes (CA).

Ils sont au nombre de 3 :

- CA 1 (niveau de compétition N1)
- CA 2 (niveau de compétition N2 + Cheerdance)
- CA 3 (niveau de compétition N3 + Elite)

Si le CA 1 et le CA 2 peuvent être passés dans le courant de la même saison, le CA 3 n'est accessible qu'aux entraîneurs ayant passé leur CA 2 au cours de la saison précédente.

Retrouvez les informations sur les formations d'entraîneurs ainsi que les dates et lieux de formation sur le site de formation fédéral www.formation.ffa.org.

Le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)

Un CQP, permettant la rémunération des entraîneurs, sera proposé prochainement.

La formation des juges

La formation dure 1 à 2 journées (selon le niveau) et permet d'obtenir le statut de juge.

Plusieurs dates seront proposées sur la première partie de saison, les sessions étant réservées soit aux licenciés n'ayant jamais été formés, soit aux juges expérimentés.

Les juges sont amenés à suivre une formation tous les ans pour se « recycler ».

Il existe une licence spécifique « juge », qu'il est obligatoire d'avoir pour valider sa formation de juge.

RAPPEL : pour s'engager en championnat national, il est obligatoire de présenter un juge minimum par club engagé.

Un juge fédéral n'est plus considéré comme un juge de club même s'il doit être licencié dans un club.

ATTENTION : il n'est pas possible d'être à la fois juge et athlète sur une compétition.



Le championnat national

Inscriptions

Si vous souhaitez participer au Championnat de France de cheerleading et/ou de cheerdance, vous devez tout simplement vous inscrire auprès de la FFFA via l'Extranet lors de votre réaffiliation ou auprès de la Vie Sportive, afin de participer aux journées de qualifications.

ATTENTION : Pour matcher dans un niveau, l'entraîneur doit respecter les obligations d'encadrement.

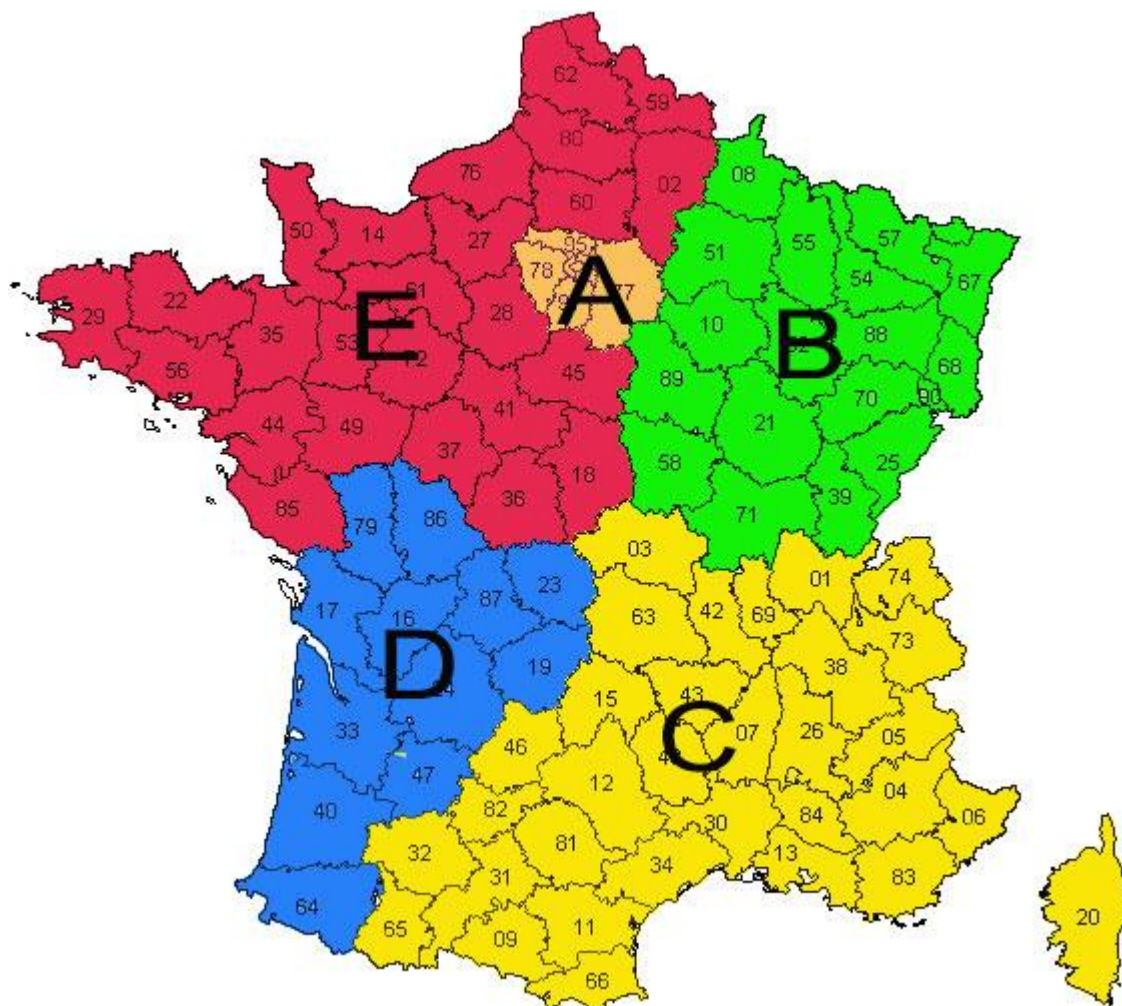
Le tarif de l'inscription en championnat correspond à un engagement de 60,00 € par équipe engagée.

Vos inscriptions doivent être faites avant le 5 Décembre 2016. Au-delà de cette date, aucune inscription ou modification ne pourra être prise en compte.

Les compétitions de zones sont obligatoires et qualificatives pour la finale FRANCE.

Les qualifications se font à hauteur de 8 équipes par catégorie et par niveau de compétition : les champions des 5 zones se qualifient automatiquement. Les 3 équipes ayant obtenu les meilleures notes nationales sont également qualifiées.

LES NOUVELLES ZONES ET POULES



Périodes de compétition 2017 :

- Qualifications selon les poules :
 - Samedi 11 Mars : Poule E
 - Dimanche 12 Mars : Poule A
 - Samedi 18 Mars : Poule C
 - Dimanche 19 Mars : Poule B
 - Samedi 25 Mars : Poule C bis
 - Dimanche 26 Mars : Poule D

- Finale nationale : Dimanche 7 Mai 2017 ou Samedi 27 Mai 2017

Dates importantes :

- **25 Novembre 2016** : date limite d'envoi des candidatures pour les journées de qualification (championnats de zone).
- **5 Décembre 2016** : date limite des engagements en compétition.
- **8 Décembre 2016** : annonce des dates et lieux de compétitions.



Vous souhaitez organiser une journée de qualification

Les dossiers de candidature accompagnés du cahier des charges d'organisation seront envoyés aux clubs en début de saison.

Les candidatures sont à renvoyer à la Fédération avant le 25 novembre 2016.

La catégorie U8

La catégorie U8 possède son propre challenge : BOW CHALLENGE.

Aides publiques et projets de club

La FFFA ayant reçu la délégation pour la discipline « cheerleading », tout club affilié obtient un numéro d'agrément Jeunesse et Sport. Ce numéro est indispensable pour la quasi totalité des subventions publiques (CNDS ou autre).

Votre club a au minimum un an d'existence : vous pouvez dès à présent faire une demande d'agrément Jeunesse et Sport.

Pour de plus amples renseignements veuillez consulter le site ww.formation.ffa.org dans la rubrique « se former » - « dirigeants ».

Ou encore faire des demandes par mail auprès de l'équipe fédérale.



SECONDE PARTIE : CREER UN NOUVEAU CLUB

Votre affiliation : 1ères démarches

La première démarche : je créer mon association, j'écris des statuts et j'élis un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Une fois que vous aurez pu déposer ces éléments à la Préfecture la plus proche de chez vous, vous recevrez une déclaration d'inscription de votre association au Journal Officiel.

Ensuite, il vous faut contacter la FFFA (viesportive@ffa.org) pour demander le dossier d'affiliation d'un nouveau club, qui est à compléter afin de réaliser votre première affiliation.

Chaque club nouvellement affilié dispose ensuite d'un compte club sur l'EXTRANET fédéral, qui vous permettra de créer les licences de vos adhérents et de régler vos inscriptions en compétition.

1. Le cout d'une affiliation

Le coût de l'affiliation Cheerleading est de 80,00 €.

2. Vos premières licences

Afin de faire reconnaître votre association à l'échelon fédéral, vous devez impérativement avoir au minimum 3 membres différents dans votre bureau (président, trésorier, secrétaire). Il vous faut régler ces licences au moment de l'affiliation (18,11€ X 3).

3. Votre gestion financière

Une fois le compte Extranet créé, vous pourrez saisir les licences de vos adhérents.

Vous pouvez choisir d'alimenter votre compte Extranet par chèque ou par virement (ce qui implique un encaissement AVANT la saisie des licences), ou de fonctionner par prélèvement automatique (via mandat SEPA), ce qui vous laisse libre de saisir vos licences à tout moment.

Si vous choisissez cette seconde option, il faut vous mettre en relation avec le Service Comptabilité de la FFFA (comptabilite@ffa.org).



Les licences

Chaque licence « pratiquant » nécessite un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cheerleading et du cheerdancing en compétition.

Année	Catégorie	Surcl.	
2001 et Av	Senior		
2001	Junior	Senior	Surclassement Illimité
2002	Junior	Senior	Surclassement Illimité
2003	Junior	Senior	Surclassement Limité à 5
2004	Junior		
2005	Junior		
2006	U11	Junior	Surclassement Limité à 5
2007	U11		
2008	U11		
2009	U8		
2010	U8		
2011	U8		

Possibilité de sur classements

Il n'est pas possible de surclasser les U8 en U11. La catégorie U8 exige un développement à part, afin d'apprendre les fondamentaux, et il n'est pas opportun de surclasser ces pratiquants.

En revanche, il est toujours possible de « surclasser » vos pratiquants U11 (en Junior) de 1 année MAXIMUM et vos pratiquants U14 (en Senior) de 3 années MAXIMUM, avec obligation de fournir un certificat médical délivré par un médecin du sport ou diplômé de traumatologie sportive.

Pour résumer vous pouvez accepter :

- En Junior : 5 pratiquants U11 nés en 2006.
- En Senior : 5 pratiquants Juniors nés en 2003.
Pratiquants illimités Juniors nés en 2002 et 2001

Accueillir un pratiquant d'un autre club

Attention, toute personne licenciée en « compétition » la saison précédente est considérée comme un transfert. Le cadre des transferts est défini dans les statuts et règlements de la FFFA (téléchargeable en ligne). Ils sont limités en nombre par club de provenance dans l'absolue (3 par catégorie et par club de provenance). Ils sont aussi limités pour la compétition (« aucune association sportive affiliée ne peut inscrire sur une feuille de match plus de cinq (5) joueurs titulaires d'une licence portant la mention « transfert » et un (1) joueur titulaire d'une licence « transfert-joker » », et ne peuvent pas être effectués à tout moment de la saison (date limite pour la période 1 : 30 novembre 2015, date limite pour la période joker : 31 janvier). Les informations sont détaillées dans le dossier licence, disponible dans la rubrique « gestion documentaire » de l'Extranet fédéral.